

**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°195/2022**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le   
ID : 039-200090579-20221214-D\_2022\_195-DE

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 70  
Suppléants présents : 5  
Pouvoirs : 18

Date de convocation :

08/12/2022

Date d'affichage :

19/12/2022

Votants :	93	Pour :	93	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (70) :**

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents (5) :** FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Mickaël ; RIQUOIS Jean-Pierre.

**Excusés ayant donné pouvoir (18) :** BAILLY Jacques à PIETRIGA Guy ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Josette à BOURGEOIS Rachel ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GEAY David à CAPELLI Sophie ; HUGUES Guy à TISSOT Isabelle ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean Noël ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MILLET Michel à MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à ROUX Nathalie ; VACELET Jean-Marie à GAMBEY Olivier.

**Excusés :** ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BIN Richard ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MOREL Denis ; PAGET Jean-Marie ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROZEK Evelyne.

**Absents :** BANDERIER Dominique ; MAILLARD Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

**Secrétaire de séance :** BELPERRON Pierre Rémy.

**Objet : Budget annexe Uxelles - Provision 2022 pour Dette Odésia**

Rapporteur : Guy PIETRIGA

**Le RAPPORTEUR,**

## **EXPOSE**

L'association Odésia Vacances Jura a géré via un contrat de délégation de service public le Centre de Vacances d'Uxelles entre l'année 2000 et le 31 octobre 2018.

En 2014, une déclaration de créances a été déposée auprès du Tribunal de Commerce par le Trésor Public au nom de l'ex Communauté de communes Pays des Lacs à hauteur de 234 048,68 €. Cette somme comprenait une partie des loyers impayés de 2008 à 2010, le loyer 2013 et une proratisation du loyer 2014, ainsi qu'une dette de traitement des ordures ménagères de 2013.

Le 21/03/2014 un plan de sauvegarde a été mis en place moyennant un échancier progressif de règlement des dettes de l'association Odésia Vacances Jura, et ce, à partir de 2016 et sur une durée de 9 ans.

Parallèlement à la mise en place du plan de sauvegarde, l'ex Communauté de communes Pays des Lacs a signé un avenant au contrat de délégation de service public actant un rachat à terme par la Communauté de communes des biens acquis par le délégataire échelonné sur les années 2014 à 2016. Ce rachat lissé sur 3 ans a permis d'alléger les finances de la collectivité. Ce montant s'est élevé à 134 478,79 €. La Communauté de communes n'a rien versé à l'association mais cette somme est venue en diminution de la dette ce qui la réduite à 99 569,89 €.

L'association a honoré ses échéances du plan de sauvegarde de 2016 à 2019, ce qui a réduit la dette à 54 186,41 €.

En 2020, l'association s'est retrouvée à nouveau face à des difficultés financières du fait de la crise sanitaire et a sollicité auprès du Tribunal de Commerce une révision du plan.

Le 6 novembre 2020, le Tribunal de commerce a modifié le plan de sauvegarde et a décalé le règlement de l'échéance 2020 sur l'année 2022 et les échéances suivantes 2021/2024 sur les années 2023/2026.

De ce fait, les crédits prévus :

- au Budget Annexe Uxelles 2021 n'avaient permis de provisionner qu'environ 80 % du solde HT de la dette (loyers) restant due en 2021 soit 30 407 € (un titre sera émis au compte 7817 au Budget Annexe Uxelles 2022),
- au Budget Principal 2021 n'avaient permis de provisionner qu'environ 80% du solde de la dette (OM 2013) restant due en 2021 soit 5 882 € (un titre sera émis au compte 7817 au Budget Principal 2022),

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 07 décembre 2022 a émis un avis favorable,  
**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**DE RÉALISER** au titre de l'exercice 2022 une provision budgétaire à hauteur de :

- 80% du montant HT de la dette des loyers : 30 407 € sur le Budget Annexe Uxelles (un mandat sera émis au compte 6817)
- 80% du montant de la dette des frais de collecte des Ordures Ménagères 2013 : 6 863 € sur le Budget Principal (un mandat sera émis au compte 6817)

**DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits aux budget Principal et Annexe Uxelles aux chapitres 68 et 78,

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président  
  
